



**PRIX DE THÈSE
DE LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE
Édition 2026**

Préambule

Depuis 2005, un prix récompense une thèse en sciences sociales et humaines portant sur l'histoire de la traite, de l'esclavage et des abolitions à l'époque coloniale ou sur ses conséquences dans le monde actuel. Créé par le Comité national pour la mémoire de l'esclavage, ce prix est depuis 2020 attribué par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, sur décision d'un jury composé au sein du Conseil scientifique de la Fondation.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage a pour mission de :

- Développer la connaissance et la transmission de l'histoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions comme partie intégrante de l'histoire de la France et du monde, en la replaçant dans l'histoire longue des relations entre la France, l'Afrique, les Amériques, la Caraïbe et l'Océan Indien, afin de développer un récit national partagé et d'expliquer la diversité française ;
- Rassembler les mémoires en valorisant les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette histoire, dans toute leur richesse et leur variété ;
- Promouvoir les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité et l'engagement de la France contre le racisme, les discriminations et les formes contemporaines d'esclavage.

Règlement du Prix de thèse

Article Premier

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage décerne un prix annuel pour une thèse. Ce prix, d'une dotation globale de 7 000 € (sept mille euros), récompense une thèse de doctorat en langue française présentant un caractère novateur, qui contribue à une meilleure connaissance des traites d'êtres humains, des systèmes esclavagistes, des processus d'abolition et des héritages contemporains dans les sociétés post-esclavagistes, de l'Atlantique à l'océan Indien, de la fin du XV^e siècle à nos jours.

Les thèses de différentes disciplines, achevées et soutenues ou validées par ses rapporteurs entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025, que ce soit dans une université française ou étrangère, peuvent prétendre au prix sous réserve de respecter toutes les conditions suivantes :

- Thèse entièrement rédigée en français ;
- Sujet correspondant aux critères ;
- Respect des dates de soutenance ;
- Dossier complet adressé dans les temps à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, comme précisé dans les articles qui suivent.

Article 2 – Domaine

Les thèses soumises peuvent relever d'une ou plusieurs disciplines dans le champ des sciences humaines et sociales : histoire, droit, sciences politiques, économie, archéologie, anthropologie, sociologie, littérature, histoire de l'art, philosophie, etc.

Article 3 – Calendrier de l'édition 2026

Le prix de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage est décerné chaque année dans la mesure où une thèse répond aux critères et aux exigences fixés par le comité.

Les candidat.es sont invité.es à faire parvenir leur dossier à la Fondation à partir du 17 février 2026, jusqu'à la date limite de dépôt fixée au 22 mars 2026.

Article 4 – Dépôt des candidatures et présélection des thèses

Les candidat.es doivent adresser à la Fondation par courriel à l'adresse recherche@fondationesclavage.org, les documents numériques suivants :

1. Une lettre de candidature (1 page) portant engagement à respecter les termes du présent règlement.
La lettre de candidature permettra d'indiquer les conditions concrètes de réalisation de la thèse en indiquant les financements et bourses reçues, la possibilité ou non de participer à des séminaires de recherche sur les thématiques de recherche, les éventuelles difficultés rencontrées. Cette lettre doit permettre au jury d'appréhender de façon plus fine la trajectoire de recherche des candidat.es.
2. Le texte complet de la thèse, telle qu'elle a été soutenue, et ses annexes au format .pdf ;
3. Un résumé de dix pages maximum ;
4. Un *curriculum vitae* ;
5. Une copie du document administratif attestant de la soutenance ou de l'examen favorable de la thèse équivalent à la soutenance ;
6. Une copie du rapport du jury de thèse ou, s'il n'y a pas de soutenance, un rapport d'évaluation d'au moins un membre du comité de thèse ;
7. Une copie de pièce d'identité.

Dans leur lettre de candidature, les docteur.es sont invité.es à faire part de leurs coordonnées complètes pour pouvoir être joints : adresse(s) postale(s) personnelle(s) et/ou professionnelle(s) ; adresse(s) électronique(s), téléphone.

Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté lors de la commission.

L'enregistrement des candidatures pour le Prix de thèse est effectué par le secrétariat de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage dès lors que le dossier est complet et respecte les délais fixés et sera notifié au chercheur par courriel.

Une instruction des travaux éligibles au concours est effectuée sur la base des résumés de thèse fournis par les auteurs et de la pertinence du sujet avec l'objet de la Fondation. La liste des thèses retenues

pour l'éligibilité au prix 2026 pourra être publiée sur le site internet de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (www.memoire-esclavage.org) ou sur ses réseaux sociaux.

Article 5 – Le jury et les critères d'évaluation

Le jury est chargé d'évaluer les thèses retenues par la première sélection (cf. **article 4**) lors de deux commissions, en fonction des critères suivants : l'originalité, la nouveauté et l'intérêt du sujet, le renouvellement des connaissances, la rigueur scientifique, la qualité de l'écriture. Chaque thèse retenue est lue par deux membres du jury d'évaluation qui rendent compte de ses qualités générales et de sa pertinence par rapport aux critères du Prix. Le parcours des candidat.e.s et les conditions dans lesquelles ils et elles ont rédigé leur thèse et réalisé leur doctorat seront pris en compte.

La première commission établit, sur la base des rapports des membres du jury, une liste restreinte de thèses finalistes. Lors d'une seconde commission, l'ensemble des membres du jury rapporte et statue sur l'ensemble des thèses, avant de procéder à un classement définissant la thèse lauréate et les éventuelles Mentions Spéciales et situations d'*ex-aequo*.

Le jury est composé de membres du Conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage auxquels peuvent être associées des personnalités extérieures (chercheurs et universitaires français et étrangers).

Article 6 – Modalités d'attribution du Prix par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

La Présidente du Conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage préside le jury d'attribution du prix avec voix délibérative. Le jury désigne le lauréat par un vote au terme des étapes de sélection. La décision d'attribution du Prix de thèse de la Fondation revient à ses seuls membres ; il est décerné à la majorité absolue. Tous les membres du jury peuvent, en cas d'absence, donner procuration à un membre présent ou faire connaître leur choix par voie électronique au comité.

Le jury de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage se réserve la possibilité de partager le prix entre deux candidats *ex-aequo*. Il est également en droit de ne pas décerner de prix s'il juge que les thèses présentées ne correspondent pas à ses critères d'exigence. Le jury de thèse de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage se donne la possibilité d'attribuer des Mentions Spéciales.

L'identité du ou de la lauréat.e du Prix de thèse 2026 sera rendue publique par la Fondation sur son site web.

Article 7 – Dotation du Prix de thèse de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Le prix de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage est doté d'une somme de 7 000 € (sept mille euros). La moitié de la somme est versée à la proclamation du prix, l'autre moitié est conditionnée à l'édition, moyennant un nombre d'exemplaires à fournir gratuitement à la Fondation, et sera versée sur présentation d'un contrat d'édition ou d'un document officiel attestant d'une promesse d'édition.

L'édition à compte d'auteur est exclue du bénéfice de cette disposition.

Article 8 – Remise du Prix de thèse de la Fondation pour la mémoire de l’esclavage

Le prix est décerné par le Président de la Fondation pour la mémoire de l’esclavage et donne lieu à une cérémonie officielle.

Article 9 – Engagements du lauréat

En soumettant sa candidature, le ou la lauréat.e s’engage à remettre un exemplaire papier de sa thèse à la Fondation pour la mémoire de l’esclavage pour conservation dans sa documentation, ainsi qu’à présenter sa thèse sous forme d’une vidéo de format courte produite par les soins de la Fondation, selon un cahier des charges qui lui sera fourni.

Cette vidéo constituant un support de valorisation de son travail, le ou la lauréat.e cède ses éventuels droits d’auteur et droits à l’image pour en permettre la diffusion, dans les termes précisés à l’**annexe 2** du présent règlement, étant entendu que la diffusion est gratuite, et uniquement à but de transmission du savoir et de promotion du travail de recherche.

Vous pouvez voir la playlist des vidéos de Prix de thèse de la Fondation pour la mémoire de l’esclavage en cliquant sur le [lien suivant](#).

Le logo de la Fondation pour la mémoire de l’esclavage devra apparaître sur la couverture du livre publié, que ce soit sous forme papier ou sous forme numérique, selon les dispositions précisées à l’**annexe 3** du présent règlement. Le lauréat s’engage à fournir un nombre d’exemplaires gratuits à la Fondation, dont la quotité sera déterminée en fonction du prix de vente de l’ouvrage et en accord avec l’éditeur.

Le lauréat s’engage à porter mention de ce Prix dans son *curriculum vitae* ainsi que dans les communications liées à cette thèse.

Article 10 – Conservation des ouvrages fournis

Tous les documents fournis par les candidat.es restent acquis à la Fondation, dans le respect du Code de la propriété intellectuelle.

Sauf cas de confidentialité décidé par l’université de soutenance, les candidats acceptent que leur thèse soit conservée à des fins d’archivage et de consultation sur place à la Fondation.

Néanmoins, les candidats peuvent récupérer l’exemplaire papier de la thèse qu’ils auraient éventuellement envoyé à la Fondation, dans les deux mois qui suivent l’annonce de l’attribution du prix.

Article 11 – Limitation de responsabilité de la Fondation

Il appartient aux candidat.e.s de s’assurer de la bonne réception de leur dossier. La responsabilité de la Fondation ne saurait être engagée quant à cette réception, ni quant aux décisions du jury.

ANNEXES

Annexe 1 – Recommandations pratiques

Adresser le dossier de candidature par voie électronique à l'attention du Président du Conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage sous l'intitulé [PRIX DE THÈSE 2025] à l'adresse recherche@fondationesclavage.org.

Il appartient aux candidat.es de s'assurer de la bonne réception des documents envoyés.

Annexe 2 – Cession des droits d'auteur et à l'image

Dans le but de promouvoir le travail de recherche du lauréat et de diffuser les connaissances sur l'objet de sa thèse, la Fondation peut produire, en en assumant les frais techniques (tournage et postproduction, diffusion) une courte vidéo.

Cette vidéo sera diffusée par la Fondation sur son site ou sur ses réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations scientifiques ou commémoratives, à titre exclusivement gratuit et sans possibilité de cession à des tiers ce droit de publication ou de représentation.

A cet effet, le bénéficiaire autorise la Fondation à utiliser son image. Il cède à la Fondation, à titre gratuit et pour une durée de 10 (dix) ans, le droit de publier, de représenter, d'adapter et traduire, sur tout support actuel ou à venir, et pour une diffusion mondiale, les éléments fournis à la Fondation à cet effet, dont il déclare être le détenteur des droits de propriété intellectuelle. Il garantit expressément à la Fondation l'exercice paisible des droits ainsi cédés.

Une copie numérique sera mise à disposition du lauréat, sur demande de sa part, dont il pourra faire un usage privé ou qu'il pourra diffuser à titre gratuit, sans pouvoir en faire aucune exploitation commerciale sans autorisation expresse de la Fondation, et en mentionnant le rôle de producteur de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

Annexe 3 – Communication et utilisation de l'identité visuelle de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

1. Mention de la Fondation

Le lauréat s'engage à faire apparaître, de manière lisible pour les supports écrits : « avec le soutien de la FME », ou de le mentionner par oral lors de communications en lien avec la thèse.

2. Mentions et utilisation du logotype de la Fondation

Il s'engage, dans le cadre du contrat qu'il établira avec son éditeur, à faire figurer le nom de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et son logotype fourni par celle-ci sur l'ouvrage publié à partir de sa thèse et sur les supports de communication s'y rapportant, tels que :

- Les communiqués ;
- Les contenus sur les réseaux sociaux ;
- Les invitations.

Sur la publication, la mention suivante devra apparaître sur la 4^e de couverture : « publié avec le soutien de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage » suivi du logotype de la Fondation. Sur

l'une des trois premières pages de l'ouvrage (page de titre incluse), la mention suivante :

« Cet ouvrage est publié à partir de la thèse lauréate du prix de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage au titre de l'année ... et avec le soutien de ... » suivi du logotype de la Fondation.

La Fondation autorise le lauréat à reproduire son logotype et sa dénomination dans leur intégralité en respectant la charte graphique fournie. Notamment, il s'engage à ne faire aucune modification, ajout ou suppression dans le logotype ou la dénomination.

L'autorisation d'utiliser la dénomination et le logotype est limitée, pour l'ouvrage à la durée de disponibilité de l'ouvrage, telle qu'établie au contrat d'édition. Pour les supports de la communication, elle est limitée à une durée de 3 (trois) ans. Toute utilisation du logotype sur un autre support est interdite.

L'autorisation d'utiliser la dénomination et le logotype de la FME est strictement limitée au porteur de projet et ne peut en aucun cas être cédée ou transmise à un tiers, par quelque moyen que ce soit.

3. Droit de reproduction

Le porteur de projet devra être attentif au respect du droit de la propriété littéraire et artistique dans le cadre des actions liées à la présente convention, notamment sur les documents de communication (reproduction de photographie, visuels, dessins, textes, etc.).

Annexe 4 – Lauréats du prix depuis 2005

2025

Domitille DE GAVRILOFF, *La porte étroite. Missions d'évangélisation et esclavage racial en Martinique et à Saint-Domingue (1635-1789)*, sous la direction de Cécile VIDAL, EHESS, 2025.

Mélaine HARNAY, *A Journey to River Road : représentations et mémorialisation de l'esclavage dans les plantations touristiques en Louisiane*, sous la direction de Hélène LE DANTEC-LOWRY, Université Sorbonne-Nouvelle, 2024.

2024

Jessica BALGUY, *Indemniser l'esclavage en 1848 ? L'heure des comptes pour les propriétaires de couleur de la Martinique*, sous la direction de Myriam COTTIAS, EHESS, 2023.

2023

Flore PAVY, *Le Mas de Voukoun ou la genèse d'un rite oublié. Un dispositif rituel de transformation des corps et des esprits au cœur du carnaval guadeloupéen*, sous la co-direction de Laurent BERGET et Philippe DESCOLA, EHESS, 2021.

2022

Andy CABOT, *Esclavages, empires et diplomatie (France, Grande-Bretagne, États-Unis) : abattre ou consolider l'esclavage dans le monde après Saint-Domingue (c. 1795 – c. 1825) ?*, sous la co-direction de Marie-Jeanne ROSSIGNOL et Allan POTOFSKY, CNRS / LARCA, 2021.

2021

Thiago C. SAPEDE, *Le roi et le temps, le Kongo et le monde : une histoire globale des transformations politiques du Royaume du Kongo (1780 – 1860)*, sous la co-direction de Caterina MAIDERA-SANTOS et Rémy BAZENGUISSA-GANGA, EHESS / IMAF de Paris, 2020.

2020

Maxime TOUTAIN, *Santos Parados. Ethnohistoire et régimes mémoriels des maisons de culte du central Méjico (Cuba)*, sous la direction de Stéphanie MULOT, université de Toulouse 2 – Jean Jaurès, 2019.

2019

Gildas Bi KAKOU, *La Côte des Quaqua dans la traite négrière atlantique du XVIII^e au XIX^e siècle*, sous la direction de Guy SAUPIN et de Aka KOUAMÉ, Université de Nantes / Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire), 2017.

2018

Rafaël THIEBAUT, *Traite des esclaves et commerce néerlandais et français à Madagascar (XVII^e – XVIII^e siècles)*, sous la direction de Bertrand HIRSCH et M. Ulbe Bosma. Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne / Vrije Universiteit (Amsterdam, Pays-Bas), 2017.

2017

Jean-Ronald AUGUSTIN, *Mémoire de l'esclavage en Haïti. Entrecroisement des mémoires et enjeux de la patrimonialisation*, sous la direction de Laurier TURGEON, Université de Laval, 2015.

2016

Klara BOYER-ROSSOL, *Entre les deux rives du canal de Mozambique : Histoire et Mémoires des Makoa de l'Ouest de Madagascar. XIX^e - XX^e siècles*, sous la direction de Faranirina RAJAONAH, Université Paris Diderot, 2015.

2015

Marie HARDY, *Le monde du café à la Martinique du début du XVIII^e siècle aux années 1860*, sous la direction de Danielle BEGOT, Université des Antilles et de la Guyane, 2014.

Delide JOSEPH, *Genèse d'une idée avantageuse d'Haïti : Sociohistoire de l'engagement des intellectuels haïtiens, 1801 -1860*, sous la direction de Myriam COTTIAS, EHESS, 2014.

2014

Manuel COVO, *Commerce empire et révolutions dans le monde atlantique. La colonie de Saint-Domingue entre métropole et Etats-Unis (c. 1778 - c.1804)*, sous la direction de François WEIL, EHESS, 2013.

Renaud HOURCADE, *La mémoire de l'esclavage dans les anciens ports négriers européens. Une sociologie des politiques mémorielles à Nantes, Bordeaux et Liverpool*, sous la direction de Christian LE-BART, Université Rennes I, 2013.

2013

Céline FLORY, *La liberté forcée. Politiques impériales et expériences de travail dans l'Atlantique du XIX^e siècle*, sous la direction de Myriam COTTIAS, EHESS, 2011.

2012

Frédéric CHARLIN, *Homo servilis. Contribution à l'étude de la condition juridique de l'esclave dans les colonies françaises (1635-1848)*, sous la direction de M. Martial MATHIEU, Université de Grenoble, 2009.

Alejandro GOMEZ, *Le syndrome de Saint-Domingue : Perceptions et représentations de la Révolution haïtienne dans le Monde Atlantique, 1790-1886*, sous la direction de Frédérique LANGUE, EHESS, 2010.

2011

Jean MOOMOU, *Les Boni de l'âge d'or et du grand « takari » 1860-1969, temps de crise et temps d'espoir*, sous la direction de Bernard VINCENT, EHESS, 2009.

2009

Pas de lauréat

2008

Natacha BONNET, *Seigneurs et planteurs entre ouest atlantique et Antilles : quatre familles du 18^e siècle*, sous la direction de Guy SAUPIN, Université de Nantes, 2007.

2007

Antonio DE ALMEIDA MENDES, *Une histoire transcontinentale et transnationale de la traite moderne entre Atlantique et Méditerranée (XV^e - XVII^e siècles)*, sous la direction de Bernard VINCENT, EHESS, 2006.

2006

Audrey CAROTENUTO, *Les résistances serviles dans la société coloniale de l'île Bourbon (1750-1848)*, sous la direction de Colette DUBOIS, Université de Provence, 2006.

2005

Hubert GERBEAU, *L'esclavage et son ombre à Bourbon (XIX^e - XX^e siècles)*, sous la direction de Gérard CHASTAGNARET, Université d'Aix-en-Provence, 2005.